



Traité Ketouvat

Michna 4 - Chapitre 13

הטוען את חברו כדי ששמן, והודה בקנקנים, אדמון אומר, הואיל
והודה במקצת הטענה, ישבע. וסכמים אומרים, אין זו הודאה
ממין הטענה. אמר רבן גמליאל, רואה אני את דברי אדמון:

Si quelqu'un réclame à son prochain un certain nombre de cruches d'huile, et que celui-ci reconnaît seulement devoir des cruches vides, Admon dit : puisque le défendeur reconnaît une partie de la demande, il devra prêter serment pour le reste (qu'il ne le doit pas) ; les autres Sages disent que ce n'est nullement là une admission partielle de la demande. Rabban Gamliel dit : j'approuve la justesse de l'opinion émise par Rabbi Admon.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions